Image not found or type unknown

Arret maladie et annualistion

Par **mlh**, le **12/02/2016** à **12:25**

Bonjour,

Je vous contacte pour un renseignement sur les arrêts-maladie et l'annualisation.

Je suis en contrat à 35 h, mes employeurs m’annualisent, j'effectue donc des journées de 10 h, cette semaine j'ai été malade en cours de journée, j'avais déjà effectué 7 h sur ma journée de 10, j'ai demandé au médecin que mon arrêt de travail ne commence que le lendemain, ayant déjà effectué 7 h de travail, je ne souhaitais pas perdre mes heures. Suis-je dans mon droit ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés